



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



U GRANU ANTICU

L'antique au goût du jour

P6

HENRI MALOSSE

Que peut
apporter
l'Europe ?

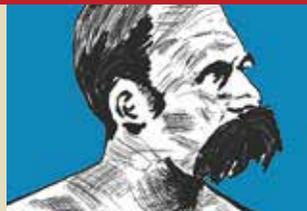
INTERVIEW P4



LIVRES

Les carnets
méditerranéens
de Nietzsche

P21



1,60€



ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P24 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!



À lire!

Le *Figaro Littéraire* vient de dévoiler le top 10 des auteurs de romans les plus vendus en 2017, créant ainsi une énième polémique dans les milieux autorisés ou non !

Sans surprise, on retrouve dans ce box-office, les incontournables Guillaume Musso et les deux Michel, Levy et Bussi pour ne citer qu'eux.

Un palmarès toujours largement commenté à coup d'invectives parce que Proust, Shakespeare, Voltaire, Gary, Joyce et autres très grands de la littérature, certains encore vivants, n'y figurent pas. Quelques critiques à la plume acerbe me paraissent pourtant oublier de prendre en compte les deux variables que sont «qu'est-ce que lire» et «pourquoi lire».

Lire, c'est accepter de rentrer dans l'univers parfois personnel d'un auteur, découvrir une histoire semblable ou opposée à la notre, faire sien un monde durant quelques heures, vivre par procuration, se construire voire se reconstruire, se distraire etc.

C'est aussi, pour paraphraser Victor Hugo, profiter de la lumière qu'il contient. Et, même faible, cela me semble important aujourd'hui. Car, durant ces quelques heures de face à face avec un livre, nous nous délivrons de ce monde hyper connecté, nous rencontrons l'Autre, nous vivons pleinement une certaine humanité, nous partageons un minimum d'empathie.

Alors même si la plupart de ces auteurs ne font pas partie de mon univers, j'aimerais dire à ces âmes chagrines qui condamnent ce classement que si les romans de Musso, Levy, Legardinier, Thilliez, Bourdin, Giordano et autres n'ont pas le génie littéraire attendu, la fluidité d'écriture ou la réflexion recherchées, je leur reconnais une vraie qualité, celle d'avoir encore une place dans certains milieux peuplés d'écrans, de souris, de tablettes, de smartphones et de toucher d'autres âmes, d'autres êtres qui n'auraient peut-être jamais ouvert un livre sans eux. Bref, je préfère un mauvais livre à de bons maux ! ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODUNOSTRU
À MODUNOSTRU

Cum'è si nunda fussi

Facia digià più d'una simana ch'ellu ci era una mossa di prutestazione in parechje prigioni di Francia purtata da i sindacati di i guardiani concurnendu e cundizione di travagliu è, in particolare, e cumpensazione di u personale, a so securità è a creazione d'impieghi. Ciò chì hè accadutu u 19 di dicembre ind'u Borgu ùn hà accunziatu nunda. Tandù, a ministra di a ghjustizia ùn pudia ch'esse fischjata quand'ella hè ghjunta sopra-locu. D'apressu à i filmi di sorveglianza è i primi elementi di l'inchiesta, ci seria statu cultellate numerose è viulentissime date da un prigiuneru à dui guardiani di u stabilimentu penitenziariu di u Borgu; ondecì ind'u spinu è trè in capu. Mentre u so assaltu, Morad D., 28 anni, averia stridutu «Allah Akbar» cù una bandera palestinese nant'à e so spalle. Secondu u sindicatu FO-Penitenziariu, sti fatti qui sò più ch'è duri, si tratta d'un actu di terrorisimu. Per contu soiu, a Procuratore di a Republica in Bastia, l'assaltadore presuntu chì hè statu messu in esame per «tentativu d'assassiniu», facia digià l'ugettu d'un'inchiesta per radicalizzazione, ma nunda sin'à avà ùn permette di cunsiderà ch'ellu si tratta in vera d'un actu di terrorisimu. Stranu? Bella sicura chì si l'investigazione devianu mette in lume altre mutivazione, terroriste d'altronde, ùn serà dunque scantata sta qualificazione. Ghjstappuntu, in quantu à e so mutivazione, l'interessatu, ellu, hà dettu solu ch'ellu era in zerga dopu à u sbulecu di a so cellula chì ghjè statu fattu a veghja di l'assaltu. Seria statu annervatu è, tandu, decisu per agisce. Ind'u quadru di st'affare, sò state piazzate in guardia custodia quattru altre persone, frà e quale trè prigiuneri sospettati d'avè aiutatu à Morad D. Eppo a cumpagna di l'autore presuntu hè stata interpellata in Bourg-en-Bresse; seria ella chì li averia datu l'ugettu taglivu cù u quale hà assaltatu i dui guardiani. Si Morad D. hà ricunnisciutu esse culpevule, ùn hà fattu dichjarazione in quantu à st'arma ch'ùn hè stata ritrova per avà. Stranu? Ci vole à sapè infine ch'ùn anu permessu l'investigazione di caratterizà, per avà dinò, una partecipazione di i trè prigiuneri chì anu raghjuntu a so cellula è di a cumpagna chì, ella, hè stata lasciata libera. Stranu torna? Tuttu què, cum'è si nunda fussi... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Lecca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR



• Fondateur Louis Rioni •

Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartonais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



STATUT D'AUTONOMIE ET PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

QUE POURRAIT APPORTER L'EUROPE?



Visite de la ministre Jacqueline Gourault, nouvelle madame Corse, rencontre entre les deux présidents de la Collectivité de Corse et le Premier ministre, puis le président du Sénat: la question d'une « autonomie de plein exercice et de plein droit » est au centre des discussions. Cette évolution institutionnelle aurait-elle une incidence pour la Corse au sein de l'Europe? Le point avec Henri Malosse, 30^e président du Comité économique et social européen de 2013 à 2015.

L'Europe pourrait-elle intervenir dans le débat?

L'irruption de la dimension européenne dans des questions internes à des nations ne va pas de soi. Les réactions timorées sur la question catalane l'ont montré. Encore aujourd'hui, l'Union européenne est avant tout une coalition d'états. Mais il faut souligner que les nationalistes au pouvoir à la Collectivité de Corse depuis décembre 2015 se sont montrés plus actifs et intéressés à prendre place en Europe que les forces politiques précédentes. Des liens permanents ont été tissés avec la Sardaigne, les Baléares, la Toscane, la Catalogne, le pays Basque mais aussi la république de Malte quand l'archipel a présidé l'Union européenne. Les contacts et les visites avec Bruxelles se sont multipliés. On peut donc considérer que l'Europe est devenue partenaire de la Corse et sera invitée, indirectement, dans le nouveau rapport de force qui va s'établir avec Paris.

Reste que la place des régions dans l'Europe semble difficile à appréhender. «L'Europe des régions» n'est-elle pas un mythe ?

Au risque de choquer ou de surprendre, je m'inscris en faux contre celles et ceux qui, notamment dans les capitales de pays jacobins comme la France, balayent d'un revers de la main le «concept de l'Europe des régions». L'Europe des régions existe! Elle a une forme constitutionnelle avec le Comité des régions [CR] composé de 350 représentants de régions et de collectivités locales. Il ne s'agit certes que d'une instance consultative, mais qui a été dotée depuis le Traité de Lisbonne d'un droit de «contrôle de la subsidiarité» qui lui confère un statut proche de celui d'une vraie institution. Le Comité ne peut cependant agir au nom d'une région que si elle dispose déjà d'une autonomie de plein exercice: en ce cas, si la région estime que l'Union européenne, par ses lois ou actes, outrepassa ses prérogatives en agissant dans ses domaines de compétences, la Cour de justice peut être saisie.

Quel pouvoir ont ces régions à statut particulier au sein de l'Europe?

L'Europe coalesce des états ayant des institutions très différentes les unes des autres. Sans être spécifique au sein de l'UE, le fonctionnement jacobin français peut être jugé surprenant par d'autres pays. En France, par exemple, l'Etat a été décideur final concernant l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ailleurs, ce genre de choses se règle à l'échelon régional. Quant aux régions, et elles sont nombreuses dans ce cas, leurs prérogatives leur permettent, en vertu du pouvoir de subsidiarité, d'accepter ou non une décision de Bruxelles. En Belgique, le Parlement de Wallonie a failli bloquer un traité international de l'UE: en 2016 il s'est opposé pendant plusieurs semaines à la signature du futur traité entre l'UE et le Canada (Ceta). En Belgique – état fédéral avec des régions et des communautés linguistiques autonomes de plein exercice – le Premier ministre doit avoir leur accord avant d'engager son pays quand des traités engagent les compétences des régions et communautés. Le blocage du parlement wallon n'a été levé que quand la Commission européenne a négocié avec le Canada des déclarations qui ont clarifié les questions de l'environnement et du droit du travail. En fait, on peut remercier le Parlement Wallon d'avoir relevé un certain nombre de dangers liés à cet accord. La ratification du Ceta par tous les parlements nationaux (aujourd'hui 27) sera d'ailleurs périlleuse malgré les avancées obtenues par les Wallons! Comme on le voit, les régions autonomes peuvent être déjà des acteurs de plein exercice du processus de décision européen. C'est un fait peu connu car dépendant

des législations nationales et variable selon le degré d'autonomie des entités. Si la Belgique est sans doute le pays le plus strict sur le respect des compétences régionales et communautaires, il y a d'autres exemples: le gouvernement fédéral allemand associe toujours les Länder aux débats du conseil des Ministres européens sur les sujets de leur compétence (transport, éducation, environnement...). Dans ces domaines, organisés en Conférences de Länder, ce sont eux qui représentent l'Allemagne à tour de rôle. Ils disposent de délégations à Bruxelles qui fonctionnent comme des «mini-ambassades». On peut citer aussi l'exemple des Açores et de Madère au Portugal qui, quand elles relèvent de leurs compétences, ont la capacité de transposer directement des lois européennes sans passer par le parlement de l'état national.

Peut-on envisager demain une Europe qui permettrait l'émancipation des territoires plus autonomes?

C'est la question qui se pose au travers du cas de la Catalogne et qui pourrait la résoudre comme elle pourrait aussi servir de toile de fond aux discussions qui vont s'ouvrir entre Paris et la Corse. Dans une Union réformée de caractère fédéral ou confédéral, on pourrait très bien concevoir que, dans la mise en place d'une subsidiarité plus affirmée, il y ait de la place pour des territoires autonomes dotés de compétences élargies... En quelque sorte «banalisés», le renforcement de l'autonomie de la Corse ou de la Catalogne ne serait plus un «casus belli» mais une évolution vers une gouvernance plus proche des citoyens. Libre bien entendu aux différentes approches nationales de s'exprimer selon l'histoire, la géographie et l'identité des peuples, mais cette évolution pourrait toucher presque tous les pays de l'Union. Des domaines précis tels l'environnement, l'éducation, les transports, une partie de la fiscalité, la santé et l'aménagement du territoire pourraient être reconnus comme compétences territoriales. Quant aux états nations, recentrés sur les pouvoirs régaliens (justice, police, solidarité sociale), au lieu de s'affaiblir, ne pourraient-ils pas au contraire regagner en efficacité et en légitimité auprès des citoyens? Par ailleurs, une partie des activités de l'Union dans le domaine de l'énergie, des transports, de l'organisation de la santé, de l'appui aux entreprises et de l'innovation serait assurée par la coopération entre des entités qui pourraient être les états, les régions et les acteurs de la société civile. L'architecture institutionnelle d'une telle Europe pourrait très bien, ainsi, faire une place de choix aux régions autonomes de plein exercice. Avec un Parlement européen aux pouvoirs étendus, un Exécutif européen élu par ce Parlement et unifié (fusion du poste de président de la Commission et de Conseil, comme suggéré par Jean-Claude Juncker) existerait, comme instance de codécision, un Sénat en lieu et place du Conseil des ministres. Il serait soit seulement représentatif des états, soit élargi aux représentants des territoires sur les sujets de leurs compétences. On pourrait imaginer dans ce cas-là que le Comité des Régions y déléguerait des représentants avec un droit de vote. Faisons donc une lecture positive des événements de Catalogne et de Corse, en ne les considérant pas comme des dangers de démantèlements mais comme une étape dans la construction d'une Europe à la fois plus proche de ses citoyens, respectueuse des différentes identités, et en même temps, plus forte pour se concentrer sur les problèmes planétaires. ■

Propos recueillis par Claire Giudici

R E P È R E S

La position de l'UE relativement aux régions semble complexe: dans une Résolution de 1988, le Parlement Européen se prononçait en faveur d'une régionalisation au sein de la Communauté européenne mais l'article 4 du traité sur l'Union européenne introduit par le Traité de Lisbonne affirme que «l'Union respecte l'égalité des états membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. Elle respecte les fonctions essentielles de l'état, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale (...).». Pourtant, en vertu du «principe de subsidiarité» (introduit par le Traité de Maastricht), les décisions devaient être prises au niveau le plus pertinent et le plus proche possible des citoyens: l'UE, l'Etat ou la région suivant la compétence visée. L'éducation, l'environnement, la langue, les transports, l'aménagement du territoire, etc. relevant souvent de compétences régionales. ■



U GRANU ANTICU

Le blé antique au goût du jour

Évoquée par Cicéron comme l'un des « greniers à blé » de Rome avec la Sicile et la Sardaigne, la Corse a longtemps été considérée comme l'une des principales provinces frumentaires de la Rome antique..

Une culture insulaire oubliée qu'Edwige Koziello souhaite remettre au goût du jour avec l'association U Granu Anticu qui cultive et valorise d'anciennes variétés céréalières aux multiples qualités. Lorsqu'Edwige Kozello arrive en Corse il y a plus de 10 ans, elle découvre avec surprise les vestiges d'anciennes cultures de blé localisées au fort d'Aléria. Déjà sensibilisée à d'autres variétés existantes qu'elle a étudiées pendant près de 20 ans en Aveyron, cette chercheuse et enseignante à l'université de Corse fait rapidement le lien entre le blé corse et une variété de blé cultivée par les Templiers au Moyen Âge. «U toso», le blé corse au grain tendre, n'est ni plus ni moins qu'une espèce ancienne connue sous le nom français de «touzelle» dans le milieu paysan. Animée par la volonté de remettre à l'honneur un symbole de la chaîne alimentaire autrefois fortement identitaire, elle recrée dans un champ voisin du site archéologique d'Aléria une culture de blé panifiable à l'image de celles existantes à l'époque de la Rome Antique. «J'ai eu envie de redonner vie au paysage qu'on trouvait au temps des Romains en ajoutant au passage une animation qui permettrait aux visiteurs de retracer l'histoire. On le sait peu, mais à l'époque de Cicéron, le pain consommé par les Romains venait du blé corse! Il y a des traces qui prouvent que les rendements étaient importants. J'ai voulu mener l'expérience d'un jardin expérimental pour démontrer que la légende selon laquelle Aléria était le grenier de Rome était vraie... Et pouvait l'être encore aujourd'hui!» Pour aller plus loin dans ses recherches sur les variétés anciennes de céréales, Edwige réunit en 2007 quelques amis chercheurs et agriculteurs et crée l'association U Granu Anticu qu'elle préside assistée de l'agriculteur Baptiste Bariani. À l'époque, l'initiative trouve soutien auprès du maire d'Aléria et le siège de l'association est établi au fort situé sur le territoire de la commune, dans une ancienne cave à vin datant de 2000 ans. La même année, leur initiative de relance de culture du blé panifiable est sélectionnée parmi les trois projets les plus porteurs pour l'économie corse à la suite d'un concours lancé par la Délégation à la recherche et à la technologie dans l'enseignement supérieur [DDRT]. Mais pas question pour autant de transformer

En Corse, la culture du blé panifiable a été abandonnée vers 1960 à cause de la concurrence des meuneries du continent, entraînant la fermeture des moulins de l'île. La farine de l'époque possédait alors des qualités nutritionnelles bien différentes de celles des farines d'aujourd'hui. Le procédé antique du moulin à meules de pierre permettait de conserver l'intégralité du grain de blé : l'enveloppe (son) riche en fibres-sels minéraux-vitamines B, l'amande : riche en glucides et protéines et le germe, source de vitamine B, vitamine E et antioxydant. ■

Photos DR

son approche en un modèle économique plus lucratif, Edwige souhaite avant tout conserver une démarche culturelle.

Chaque initiative est ainsi soutenue par des volontaires, de la culture du blé à sa transformation dans des moulins à meules de pierre dont seulement 3 sont encore en usage en Corse en 2007. Des outils anciens qui permettent de préserver les nombreuses vertus nutritionnelles du blé, contrairement aux farines obtenues de manière industrielle. «À l'époque, ces moulins étaient courants dans les villages et avaient chacun une meule pour la châtaigne, une meule pour les oliviers et une pour le blé. Le procédé utilisé permet d'écraser le grain sans le chauffer, en conservant le germe et l'enveloppe, riches en vitamines et oligo-éléments. C'est un peu comme manger une pomme avec sa peau!»

Pour diffuser plus largement la farine obtenue et favoriser la commercialisation des produits dérivés, Edwige initie en 2008 la création du syndicat du blé Alalia, ancien nom phocéén de la ville d'Aléria. La structure, qui regroupe des producteurs indépendants, se positionne en interlocuteur principal des échanges entre institutions et adhérents et œuvre pour structurer une activité de promotion collective efficace, mieux coordonnée et moins coûteuse pour les producteurs. Une démarche volontariste conçue pour faire valoir un blé aux qualités indéniables lorsque l'on sait que les allergies et sensibilités alimentaires telles que celles au gluten résultent souvent de l'ultra-raffinage des produits et concernent près de 600 000 personnes en France. Comme l'explique Edwige «*beaucoup de gens sont allergiques aux farines modernes et au pain car on sépare le son et le germe de blé. On raffine tellement la farine qu'on enlève tout ce qui est important pour se retrouver avec un produit riche en fructose, appauvri de tout ce qui constituait le grain de blé à l'origine. Notre farine est complètement différente sur le plan nutritionnel. Même dans son aspect: elle est plus brute, avec une couleur marron.*» Au-delà de l'aspect santé, la farine permet aussi de produire des pains à la durée de conservation plus longue, proche de ceux qu'emmenaient les bergers lorsqu'ils partaient en montagne pour plusieurs jours.

Face aux enjeux soulevés par la perspective de nouveaux débouchés agricoles et commerciaux, l'association obtient en 2010 des subventions de l'Odarc* et de la Chambre d'Agriculture permettant ainsi de financer des études qui révèlent un potentiel de pénétration de 10% du marché de la boulangerie en Corse, sous réserve de s'équiper d'un moulin répondant aux normes alimentaires actuelles. Un soutien encourageant, mais encore trop faible pour permettre l'émergence d'une nouvelle filière agricole pérenne. Car si les pains et farines produites sous la marque Alalia s'écoulent rapidement à travers les canaux de vente en gros et au détail, le manque de moyens et d'équipements reste un frein important face à la concurrence des farines industrielles. «On observe un véritable enthousiasme venant de gens de tout âge, attentifs à ce qu'ils consom-

ment. C'est encore timide sur le plan économique et ne permet bien entendu pas le financement des équipements nécessaires à notre développement, comme un moulin par exemple. Il y a un gros potentiel, nous le voyons bien, mais nous n'avons pas la fibre entrepreneuriale et aurions besoin de quelqu'un pour dynamiser ce projet et aider à son développement.»

Car le produit plait aux professionnels et au grand public. Pour faire face à la concurrence industrielle et étendre ses ventes au-delà des foires de l'île, l'association a d'ailleurs créé deux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), à la ferme d'Alzetta à Porto-Vecchio et au Cyrnéa à Corte où sont vendus les pains. D'autres artisans insulaires s'attachent également à travailler la farine de blé corse, comme la pâtisserie I Fratelli à Porto-Vecchio, le boulanger Pierre Valentini à Corte ou encore l'artisan pâtissier Marc Ventura à Bastia avec qui des discussions sont en cours. Côté communication, l'association a mis en place plusieurs partenariats et actions de promotion avec les huîtres de l'étang de Diana ou les vins de la Réserve du Président.

Des avancées encore insuffisantes pour Edwige qui aimerait un jour faire entrer le pain dans la gamme des produits corses labélisés et voir la création d'une nouvelle filière céréalières référencée par l'Odarc. Le Syndicat du blé corse espère ainsi trouver les aides qui lui permettront de concrétiser un projet de moulin solaire permettant dans un premier temps une transformation du blé à une échelle viable de 30 tonnes de farine écrasées à la meule de pierre. Un défi qui s'inscrit aussi dans la volonté de participer au développement durable corse en favorisant l'autonomie énergétique. «Il n'y a pas d'aides qui existent à l'heure actuelle pour ce type de culture. Peut-être parce que le rendement à l'hectare n'est pas aussi important que celui de la vigne, par exemple. C'est une culture qui nécessite de passer par des circuits courts pour être rentable, dans l'esprit du paysan cultivateur et boulanger. Les consommateurs sont en demande de notre produit, les agriculteurs prêts à semer le blé sont là, la technique est désormais maîtrisée, ce qu'il nous manque à présent, c'est l'équipement. Sans local aux normes, sans moulin ni machines, on ne pourra pas développer la filière et mettre en place les contrats blé-meunier qui assurent aux agriculteurs l'achat de leur récolte en amont. Aujourd'hui nous ne pouvons pas répondre à la demande. Nous avons produit et écoulé 7 tonnes cette année, c'est trop peu. Avec le bon équipement, on pourrait facilement passer à 120 tonnes. C'est le seuil de rentabilité que nous avons calculé.» Ce qui garantirait ainsi la production d'un blé de qualité, local et transformé en Corse. Un retour aux sources plus que jamais dans l'air du temps. ■ **Chloé NURY**

U Granu Anticu

<http://granu.anticu.monsite-orange.fr/>

Contact : ble.alalia@gmail.com

*Office de développement agricole et rural de Corse.

31 M€ de passif -dont 18M€ de dettes publiques et parapubliques- pour la société anonyme sportive professionnelle du Sporting club de Bastia, selon le rapport transmis par le mandataire liquidateur au tribunal de commerce de Bastia.

Les chiffres de la semaine

+9,7 soit 355 390 passagers supplémentaires pour l'aérien et + 2,1% soit 86 074 passagers de plus pour le maritime: les trafics sur la Corse enregistrent une forte progression en 2017.

Les chiffres de la semaine

+0,7 % sur un mois et +5,7% sur un an pour le sans-plomb; + 0,9% sur un mois et +8,7% sur un an pour le gasoil: en décembre 2017, les prix à la consommation de l'ensemble des produits pétroliers ont encore augmenté en Corse.

Les chiffres de la semaine

FRAGILE



Alors... non! C'est en substance la réponse à laquelle se sont heurtés Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, et Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse, à l'issue de leurs rencontres, les 22 et 23 janvier, avec le Premier ministre, Edouard Philippe, puis le président du Sénat, Gérard Larcher. Le ton avait cela dit été très vite donné quelques jours auparavant par la ministre Jacqueline Gourault. Laquelle, à en juger par son attitude et ses propos sur le fait qu'il convenait de faire de «l'éducation» auprès des garnements corses, semblait envisager sa fonction de «Madame Corse» comme une fabuleuse occasion de montrer qu'on aurait dû lui donner sa chance au casting de Super-Nanny. Ce en quoi on ne pourrait que lui donner raison. Aux arguments avancés s'oppose, encore et toujours, l'antienne de la République «une et indivisible». Et ce bien que ce mot de «une» auquel tant d'hommes politiques français sont attachés ne figure pas dans le texte de l'article 1 de la Constitution. Mais au pays de la liberté, on n'en est justement plus à une liberté près, y compris avec les textes fondateurs. Dernière chance, qui sait, avec la venue de Jupiter himself? Le Président sera à Ajaccio le 6 février pour commémorer le 20e anniversaire de l'assassinat du préfet Claude Erignac et devrait prolonger son séjour d'une journée. D'ores et déjà, cela dit, Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni annoncent l'organisation d'une manifestation -pacifique- peu avant la visite présidentielle. Reste à savoir si, ce faisant, ils ne vont pas au devant des souhaits de leurs interlocuteurs.

BAS

La France mise sur la sellette devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU? Le 15 janvier dernier à Genève, 117 pays réunis ont examiné l'état des droits de l'homme en France par rapport à ses engagements internationaux et ont émis des recommandations, a rapporté ATD Quart Monde qui avait porté à leur connaissance une contribution sur les personnes en situation d'extrême pauvreté en France. Ainsi, des pays tels que l'Allemagne -où s'accroît cela dit le phénomène des travailleurs pauvres- mais aussi le Kazakhstan, le Portugal ou la Belgique, ont demandé à la France de préciser quelles mesures envisageait de prendre son gouvernement pour améliorer les conditions de logement pour les personnes défavorisées. Le Portugal a par exemple recommandé d'établir un plan national d'action pour le logement afin de rendre accessible un nombre suffisant de logements aux plus pauvres. C'est que, précise ATD Quart Monde, «aujourd'hui, 55 000 familles reconnues prioritaires Dalo [Droit au logement opposable], sont en attente d'un logement ... parfois depuis 10 ans». Le Portugal, encore, ainsi que l'Afrique du Sud, la Belgique, les Maldives ont par ailleurs demandé à la France d'améliorer et de simplifier l'accès aux droits quand aujourd'hui plus d'un tiers des bénéficiaires de droits n'y accèdent pas, les procédures d'obtentions des minima sociaux et de pallier aux difficultés administratives liées à l'accès aux protections sociales. Enfin, Hongrie, Portugal, Timor Oriental, Congo, Moldavie, Slovaquie, Azerbaïdjan, Serbie et Honduras, ont demandé à la «patrie des droits de l'homme» de prendre des mesures pour promouvoir une véritable culture d'égalité et de tolérance, en particulier à travers le droit à l'éducation, quelle que soit l'origine sociale.





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

LE TOUT BLEU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

19, Rue Casanova d'Aracciani
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée de Propriano du 16 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **LE TOUT BLEU**

Siège : 19, rue Casanova d'Aracciani, 20110 Propriano

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Création, acquisition, gestion et l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce de restaurant - Débit de boissons.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Melle Livia, Elisabeth ISTRIA, demeurant 19, Rue Casanova d'Aracciani, 20110 Propriano

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Porticcio en date du 5 janvier 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **U SAN DAMIANO**

SIEGE SOCIAL : Col de Gradella, PORTICCIO (Corse)

OBJET : Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation, vente au détail desdits produits et d'autres produits artisanaux sur internet ;

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3000 euros

PRESIDENT : Madame Stella FUMAROLI, demeurant Col de Gradella, PORTICCIO (Corse).

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 03

SECO N'CO

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : 25 RT 10, Trinité

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée de Porto-Vecchio [20137] du 22 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **SECO N'CO**

Siège social : 25 RT 10, Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Jean-François SECO, demeurant 25 Route de Bastia, Trinité, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/01/2018, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

ROSSI DISTRIBUTION

Siège social : 9, Chemin du Fiumicellu, 20200 San Martino di Lota

Forme : SAS

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : La commercialisation, la distribution de tous produits alimentaires, de boissons sans alcool ou avec alcool, par voie traditionnelle ou par distributeurs automatiques. Le négoce en gros, demi gros et détail de ces produits. Ces ventes peuvent se faire sous forme de commerces sédentaires et/ou non sédentaires et/ou sous forme de commerces ambulants. - Toutes activités de vente auprès de cafés, bars, hôtels, restaurants, snacks, cafétérias, associations, clubs, administrations, hôpitaux, et grande distribution de produits alimentaires, de boissons sans alcool, et tout aliment ou boissons sous quelque forme que ce soit. - La production de boissons et préparations de boissons rafraîchissantes. En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie. La Société peut agir directement, indirectement, seule ou en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Elle peut réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son Objet Social.

Présidence : Monsieur Pierre ROSSI, demeurant 9, Chemin du Fiumicellu, 20200 San Martino di Lota

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, La Présidence.

N° 05

MONDIAL FOOT CENTER 2

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : ZAC Altu Bevincu

Lot. Renault Trucks - 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 16 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

MONDIAL FOOT CENTER 2

Siège : ZAC Altu Bevincu - Lot. Renault Trucks - 20620 Biguglia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de football en salle, de snack et de débit de boissons. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Gilles MARIANI, né le 8 novembre 1981 à Bastia (2B), demeurant Rés. Santa Devota - 13 Allée des Chênes Lièges - 02990 Borgo La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Le Président,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 15/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ZMB CONSULTING

Siège social : Lieu-dit Agnarella, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'élaboration de toutes études techniques nécessaires à la réalisation d'ouvrages en bois, acier, aluminium. Et accessoirement, le conseil, l'exécution de toutes missions d'ordonnement, pilotage et coordination de chantiers ou d'opérations relatives au bâtiment, au génie civil aux ouvrages d'art et travaux publics.

- Et plus accessoirement, toutes études liées au secteur du bâtiment.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros

Gérance : M. Andria BRANCA, demeurant Farrucciu, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/01/2018, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Plomberie Service

Objet social : Tous travaux de plomberie

- **Siège social** : Chemin de Cocani - 20220 ALGAJOLA - **Capital** : 2.000 €.

Durée : 70 ans. **R.C.S** : BASTIA

Président : Monsieur Michel BLANC - Chemin de Cocani - ALGAJOLA (Haute-Corse) ;

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 16 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **Gaïa**,

SIEGE SOCIAL : 8, Avenue du Mont Thabor, Résidence Pietralba, Immeuble Beau Soleil, Ajaccio (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Madame Nathalie, Eva, Madeleine TAGNATI, demeurant 8 avenue du Mont Thabor, Résidence Pietralba, Immeuble Beau Soleil, AJACCIO (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **CENTRAL PARK** **Objet social** : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement du ou des immeubles

Siège social : Chez CORSAMAT, ZI de BALEONE, 20167 MEZZAVIA.

Capital : 1000 € **Durée** : 99 ans **Gérance** : M. CONSTANTINI Pascal, demeurant Residence Parc Lucie, Immeuble Le Murano, Bât C, 20000 Ajaccio

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 08/01/2018, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.

Dénomination : **WR CONSTRUCTION 2B**,

Siège : 428 Immeuble Régina, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia.

Objet : Gros oeuvre et second oeuvre.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 10000 €, apport en numéraire.

Président : WAILLIEZ Raphaël, demeurant : 428 Immeuble Régina, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins 3 jours.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il en possède ou représente.

Cession et transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés, au profit des conjoints, ascendants et descendants d'un associé ; toutes autres cessions et transmissions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des 3/4 des actions.

PUPPY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21-11-2017 fait à FOLELLI (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : PUPPY

SIÈGE SOCIAL : RN 198 - Folelli - 20213 Penta di Casinca

OBJET : La société a pour objet direct et indirectement :

Principalement la prise de participation par voie d'apport ou d'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participation et valeurs mobilières dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières et financières.

La mise en oeuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle en participant activement à la définition des objectifs et de leur politique économique.

L'assistance financière, administrative, comptable, commerciale, technique ainsi que la gestion de la trésorerie pour les sociétés du groupe et toutes opérations pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 2000 euros entièrement libéré
PRESIDENT : Mr FELICELLI François Emmanuel né le 20-12-1983 à Bastia (2B), demeurant au 29 Lotissement Chiapattella - Folelli - 20213 Penta di Casinca, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA du 11/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

CORSICA GESTION LOCATION

Siège : 5 Castello Rosso, le Ruppione, 20166 Pietrosella

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : Gestion para-hôtelière et résidences de vacances sans restauration et sans vente de boissons alcoolisées

Président : Mme Hélène, Céline GERHARDS demeurant 5 Castello Rosso, 20166 Pietrosella,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

MDC

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 9, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Propriano du 14 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MDC

Siège social : 9, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano

Objet social : Acquisition d'un immeuble sis 9 Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Marie-Lucie GUIDICELLI, demeurant 9, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

Votre publicité dans l'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)
40€
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouvel client = 1 parution offerte en plus!
☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

BOUCHERIE DES ELEVEURS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Les 4 Chemins

Avenue de Bastia,
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio du 16 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

BOUCHERIE DES ELEVEURS

Siège : Les 4 Chemins, Avenue de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Boucherie, Charcuterie, vente de produits à base de viande, vente de produits alimentaires, roisserie.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : EL YOUSFI NABIL, demeurant 83 Lot Campo Meta, 20600 Furiani
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis,
Le Président.

INITHY

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de l'Aéroport
La Ronca, Chiosu Longo
20214 Calenzana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à Calenzana du 19/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS ;

Dénomination : INITHY ;

Siège : INITHY ;

Siège : Route de l'Aéroport, la Ronca, Chiosu Longo, 20214 Calenzana ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ;

Capital : 1000 euros ;

Objet : La conception, la production, la diffusion, le développement de toutes programmations numériques, applications diverses sur tout support numérique [ordinateurs, smartphones, tablettes...] ou sur tout autre support.

La création d'objets de communication visuelle, notamment la création des éléments graphiques et sites internet et d'applications mobiles.

Président :

Monsieur Félix GUERINI, demeurant Route de l'Aéroport, la Ronca, Chiosu Longo, 20214 Calenzana

Directeur général :

Madame Michèle DESCHIETÈRE épouse VANEHUIN, demeurant 7 Hameau du Plouick, 59133 Phalempin,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/01/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : PMA GESTION **Siège social** : Résidence les jardins d'apollonie, Bat. B, Quartier Saint Antoine, 20200 Bastia **Forme** : SASU **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Travaux administratifs, travaux de gestion comptable, conseil en gestion auprès des entreprises. Sous traitance auprès des cabinets d'expertise comptable. **Président** : Monsieur Tamburini Hervé Paul demeurant : Résidence les jardins d'apollonie, Bât. B, Quartier Saint Antoine, 20200 Bastia élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/01/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : A STELLA **Siège social** : Zone Industrielle de Baleone, Mezzavia, 20167 Sarrrola-Carcopino **Forme** : Société Civile Immobilière **Capital** : 2000 € **Objet social** : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers **Gérant** : Monsieur JEAN CHARLES ANTONA, Lieu-dit Vadi, 20157 Frasseto **Cessions de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/01/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : NAIN NAIN **Siège social** : 62, Corniche San Giorgio, Marina di FIORI, 20137 PORTO-VECCHIO **Forme** : SAS **Capital** : 100000 Euros **Objet social** : - à titre principal, l'achat ou la construction en vue de la location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués ; - la location d'appartements et de maisons, vides ou meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire ; - la promotion immobilière de logements en vue d'une exploitation propre ; - l'ensemble avec fourniture de prestations parahôtelières. - la construction, l'acquisition, la gestion, la location et la vente de biens immobiliers ; - la vente en totalité ou par fraction des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ; - les activités de marchand de biens ; - la promotion immobilière à des fins de vente ; - la création de lotissement avec viabilisation ; - l'assistance, le conseil et l'ingénierie en VRD et en préparation de sites ; - à titre accessoire, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ainsi sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, fusion, association ou autrement en France ou à l'étranger, et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus relaté ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser, ou développer l'activité de la société et ce, tant en France qu'en tout autre lieu. **Président** : Monsieur Frank PÉRON demeurant : 62, Corniche San Giorgio, Marina di FIORI, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée de 6 années **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SISCO du 22/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : PIXELED **Siège social** : Lieu-dit Vignale, 20233 Sisco **Objet social** : - L'achat et la vente d'un produit informatique : projecteur 3D hologramme. - Activité de création graphique, production vidéo et 3D. - Toutes activités d'agence de communication, activité de conseil en communication et marketing au moyen de tous supports. - Toutes activités d'agence de publicité notamment la conception de réalisation de campagnes publicitaires, promotion de vente, location et régie publicitaire. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1500 euros **Gérance** : M. Jean-Luc, Robert STRABONI, demeurant Lieu-dit Vignale, 20233 SISCO, assure la gérance. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, La Gérance.

ALTA QUANTUM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Quartier de l'Eglise,
20116 Zerubia

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à ZERUBIA du 16 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ALTA QUANTUM
Siège : Quartier de l'Eglise, 20116 Zerubia
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 euros

Objet : Analyse, conception et programmation de systèmes informatiques ainsi que l'étude et l'hébergement de traitement de données et toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement auxdites activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Nicolas Azad HERVIER MOSKOFIAN, demeurant 625 Route de la Mer, 06410 BRIOT.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 21**COREFOR**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Forum du Vazzio
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 22/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : COREFOR

Siège social : Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 Ajaccio

Objet social : Toutes prestations de services dans le domaine de la formation, tous types de conseils spécialisés en ressources humaines ; y compris le conseil en recrutement, le conseil en gestion de carrière, le conseil en restructuration de ressources humaines et la prévention des risques psychosociaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros

Gérance : Monsieur Yves Jean Denis BERLEMONT, demeurant Lieu-dit Vetta, 20113 OLMETO, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

A VUTARINCA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 330.000 Euros
Siège social : Afa - Village
(Corse-du-Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AFA (Corse-du-Sud) du 15 janvier 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : A VUTARINCA

SIÈGE SOCIAL : Afa - Village (Corse-du-Sud)

OBJET : La Société a pour objet les activités de Boucherie-Charcuterie, dépôt de presse

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts
CAPITAL : 330.000 Euros divisé en 330 parts de 1000 Euros chacune

APPORTS : En nature et en numéraire
GERANCE : Monsieur Joseph CASAMARTA demeurant à GUITERRA (Corse-du-Sud), et Monsieur Jean-André CASAMARTA demeurant à AFA (Corse-du-Sud) Casa Martino

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Pour Avis, La Gérance.

N° 23**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/01/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : INFINITY GLOBAL CONSULTING

Siège social : RUE DES GLYCINES, BAT C4, RESIDENCE PARC STE LUCIE, 20000 AJACCIO

Forme : SASU **Siège** : IGC2A **Nom commercial** : INFINITY GLOBAL CONSULTING

Capital : 100 Euros **Objet social** : Consulting en communication, management, webmarketing, développement commercial, services et apporteurs d'affaires en France et à l'étranger

Président : Madame SOPHIE DAVID demeurant : RUE DES GLYCINES, BAT C4, RESIDENCE PARC STE LUCIE, 20000 AJACCIO élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 24**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 18 janvier 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TOLAINI,
SIÈGE SOCIAL : 51, Boulevard Graziani, Bastia (Corse)

OBJET : L'achat pour la vente de pains, viennoiseries et pâtisseries, et plus généralement tous produits alimentaires

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros
PRÉSIDENT : ANGE PIERRE TOLAINI, demeurant 44, Boulevard Graziani, Bastia (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

ZURIA INVESTISSEMENTS**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 11 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

ZURIA INVESTISSEMENTS

Siège : Lieu-dit Maora Plage - 20169 Bonifacio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 236.720 Euros

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement en tous pays :

- La prise de participation, la souscription ou l'acquisition de toutes actions, parts sociales, parts d'intérêts, dans toutes sociétés commerciales ou civiles ainsi que la gestion de ces participations, - La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement, - La gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières,

- L'animation et la gestion des filiales et sous filiales et de toutes sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte, dans les domaines administratifs, comptables, juridiques, financiers, techniques et commerciaux,

- Le conseil et les prestations de services sous toutes les formes et par tous les moyens, dans les domaines administratifs, comptables, juridiques, financiers, techniques, commerciaux, notamment au profit des sociétés précitées, - Les opérations de trésorerie au profit des sociétés précitées, dans les conditions prévues par la loi,

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou tout autre objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Toute cession d'actions, à l'exception des Cessions intra-Groupe, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Christian ZURIA - Route de Santa Manza - Maora Plage - 20169 Bonifacio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 26**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/01/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : A.T.E.A

Siège social : Quartier Canavaggio, 20142 CAMPO

Forme : SASU **Siège** : A.T.E.A **Capital** : 5000 Euros

Objet social : Vente, installation et entretien de systèmes de traitement des eaux. Travaux électriques dans tous locaux

Président : Monsieur Julien ERCOLI demeurant : Quartier Canavaggio, 20142 CAMPO élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALATA en date du 22 janvier 2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : VILLA PRUNU,

SIÈGE SOCIAL : Lotissement de Trova, Commune d'Alata, Mezzavia (Corse)

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Dominique SERRA, demeurant 10 Cours Napoléon, Ajaccio (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

MODIFICATION GERANT**N° 28****TAXI DU GOZZI**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Piscia Rossa,
Haut du Village, 20167 Afa
793 617 341 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Luc MARTINEZ de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Cédric MARTINEZ, demeurant Lieu-dit Piscia Rossa, Haut du Village - 20167 AFA, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2018.

Pour avis, La Gérance.

N° 29**INGENIERIE STRUCTURES BATIMENT**

SARL au capital de 2640 euros
Siège social : Lotissement Erbajolo
Résidence le Clos des Mimosas
Bât B, 20600 Bastia
492 651 468 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14/12/2017, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Andria BRANCA de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour. Les fonctions de M. Julien RIPOCHE sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

LABORATOIRE 2A2B

Société d'Exercice

Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 158.250 €

Siège social : Les Quatre Portes

Bâtiment H, 20137 Porto-Vecchio

392 844 312 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV de l'AGE en date du 25/09/2017, les associés de la société ont pris acte de la démission de Mme Agnès BARREAU de son mandat de co-gérant à compter du 06/09/2017. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 31

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

BLUE

SAS au capital de 100.000,00 €

Siège social : 3, Rue du Congrès

06000 Nice

R.C.S : Nice N° 803 781 871

Aux termes d'une décision de l'actionnaire unique en date du 05 Janvier 2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 05 Janvier 2018 de NICE [06000] 3, Rue du Congrès à **SAN MARTINO DI LOTA [20200] 58 Bis, Route de San Martino di Lota** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le Président.

N° 32

SCI ARALD

SCI au capital de 1.775.000 €

Siège social : Quartier des Cordeliers

Mas du Badon, 13810 Eygalières

505 269 340 RCS de Tarascon

L'AGE du 18/12/2017 a décidé de transférer le siège social de la société **Villa Rena d'Oro, Chemin de la Tour Isolella, 20166 Pietrosella**, à compter du 18/12/2017 **Objet social** : acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises, acquisition, administration et gestion de tous biens immobiliers, aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens **Durée** : expire le 14/07/2017. Radiation au RCS de Tarascon et réimmatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 33

SARL J.S.E

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5.000 €

Siège : Route d'Ajaccio, 20115 Piana

788606721 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social à **VISTALE, 20115 PIANA**. Mention au RCS de Ajaccio.

SADITEX

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lieu-dit Meletto

20090 Ajaccio

439 844 341 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 06 novembre 2017, il résulte que :

Le siège social a été transféré au **RE-TAIL PARK CENTRE COMMERCIAL ATRIUM, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO**, à compter du 07/11/2017.

L'article "Siège social" des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

N° 35

Sci Grotella

SCI au capital de 1000 euros

Siège social :

26, Chemin de La Marée

95680 Montlignon

829 643 154 RCS Pontoise

L'AGE du 12/01/2018 a transféré le siège social à **3 Chemin San Bernadino, Lieu-dit Campo Lo, 20220 Santa-Reparata-di-Balagna** à compter du 12/01/2018.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : Jusqu'au 15/05/2108

Immatriculation au RCS de Bastia

Mention au RCS de Pontoise.

N° 36

SCI DE MEYER

Siren : 439 358 896

Au capital de 800 €

Siège social : Ponte Rossu

20218 Ponte-Leccia

L'assemblée générale des associés a décidé le transfert du siège social anciennement situé à 20218 Castineta à l'adresse suivante : **Ponte Rossu - 20218 Ponte-Leccia**, à compter du 20 janvier 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens : Le siège de la société est fixé à **Ponte Rossu - 20218 Ponte-Leccia**. Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 37

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Bastia du 1er février 2016.

Par Mme Gualtieri Monique demeurant à Villa San Pedrone, Lieu-dit U Scalu, 20230 Santa Lucia di Moriani à M. Mateos Adrien, demeurant Rés. Les Valons du Macchione, Bât.B, 20600 Bastia. D'un fonds d'activité d'exploitation de Taxi, l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune de Poggio Mezzana et du véhicule Taxi, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction a pris fin d'un commun accord entre les parties le 1er janvier 2018.

Pour avis,

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 1er/10/2017, par Monsieur Lorenzi Ange Pascal demeurant Hameau du Soleil, Allée des Martinets, 20600 Furiani et Mme Lorenzi Vanina, demeurant 16, Ave Emile Sari, 20200 Bastia à la SARL L'ATELIER, demeurant à Rés. Terra Corsa, Bât. 5, 20200 Ville de Pietrabugno, d'un fonds de commerce de débit de boissons IV° catégorie, à l'enseigne "L'ATELIER" sis et exploité à 2 rue des Zéphirs et 5, rue Baietta, 20200 Bastia pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1er/10/2017, a pris fin le 1er/12/2017.

Pour avis,

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 39

RAFIMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 200.00 €

Siège social : 260, Boulevard Chave

13005 Marseille

528 760 176 RCS Marseille

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2017, il résulte que :

1 - L'Objet social de la société a été étendu, à compter du 01/01/2017, aux activités suivantes : Location meublée.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :****La société a pour objet :**

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

*** Nouvelle mention :****La société a pour objet :**

- Location meublée ;
- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le reste de l'article est sans changement.

2 - Le siège social a été transféré, à compter du 01/01/2017, de 260 Boulevard Chave, MARSEILLE (Bouches du Rhône), à **Route des Sanguinaires, Villa Cotonì, 20000 AJACCIO**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

3 - Transformation de la société

- Les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Le capital social de deux cents euros, entièrement libéré, est réparti en parts sociales entre les associés dans la proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

LOTA MARITIME

Société Anonyme

à Conseil d'Administration

Au capital de 13.176 540 euros

Siège social : Avenue Pascal Lota

Le Palais de la Mer - 20200 Bastia

420 176 505 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2017, il résulte :

La décision, prise à l'unanimité, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :*** Anciennes mentions :**

- Monsieur Pierre Mathieu MATTEI, demeurant 5B rue Chanoine Leschi, 20200 Bastia,

- Monsieur Pierre-Marie MASSONI, demeurant 5B rue Chanoine Leschi, 20200 Bastia,

- Monsieur Jean, Michel SAVELLI, demeurant Résidence Piaggia, Toga, 20200 Bastia.

Président du Conseil d'administration et Directeur Général :

Monsieur Pierre Mathieu MATTEI,

*** Nouvelles mentions****Président :**

Monsieur Pierre Mathieu MATTEI, demeurant Avenue Pascal LOTA - Le Palais de la Mer - 20200 BASTIA.

Commissaires aux comptes :

Les Commissaires aux comptes sont restés en fonction.

SARL BP ASSOCIES, Co-commissaire aux comptes titulaire,
Monsieur Ludovic CREBIER, Co-commissaire aux comptes titulaire,
Madame Marie Claire PASTOUREAU, Co-commissaire aux comptes suppléant,

Monsieur Christophe REAULT, Co-commissaire aux comptes suppléant,
Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 41

SAS FINANCE B.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : Lieu-dit Stiletto

Route de Mezzavia

20000 Ajaccio

821 979 093 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 29 novembre 2017, Monsieur Joseph LORENZONI, domicilié Immeuble A Vigna - Moriani Plage - BP 29 - 20230 SAN NICOLAO, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. La société COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, domiciliée Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio - 20090 AJACCIO, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour avis,





" SELARL CABINET JURIDIQUE P. MARCIALIS "

RCS Ajaccio 417 709 839,

Siège social :

6, de l'Avenue Pascal Paoli à Ajaccio,

AVIS UNIQUE DE PARUTION CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

SUIVANT PV de l'AGE DU 11 Janvier 2017 à 14 heures, il ressort que Mr Marcialis Patrick, demeurant au siège en qualité de seul associé et gérant en exercice a pris la décision suivante : changement de la dénomination sociale de la SELARL afin que dorénavant elle soit dénommée "Cabinet Juridique M.P" en lieu et place de l'ancienne dénomination sociale, le reste inchangé. La modification des statuts en découlant sera publiée au RCS d'Ajaccio conformément à la Loi.

Pour extrait, Le Gérant.

N° 43

BET STRUCTURES BETON ARME

SARL au capital de 5000 euros

Siège social : Les Terrasses d'Uccini,

Lieu-dit Pietrarossa, 20200 Bastia

750 160 269 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14/12/2017, l'AGO des associés de la Société à Responsabilité Limitée BET STRUCTURES BETON ARME a :

- décidé de transférer le siège social du Les Terrasses d'Uccini, lieu-dit Pietrarossa, 20200 BASTIA à **Baléone Centre B, RN 194, 20167 AFA**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 750 160 269 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

- pris acte de la démission de Mme Aurélie PALLAVICINI de ses fonctions de cogérante à compter de ce jour. Les fonctions de M. Laurent FOSSE sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

N° 44

IMAGRA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 77.630,52 € euros

Siège Social : Oletta [20232]

Lieu-dit Costa

324 094 051 RCS Bastia

Par décisions unanimes du 20/12/2017 les associés ont :

- nommé, à compter de cette date, M. Guillaume LEYMONERIE, demeurant à TOURNAI (7520 - Belgique), 5 Rue de l'Ecole, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Charles RUGANI démissionnaire,

- remplacé la dénomination de la société " IMAGRA " par " SIPERO ",

- constaté que l'adresse du siège social est incomplète et ont décidé de la compléter ainsi : **20232 OLETTA, Lieu-dit Costa, Route du Lac**, au lieu de OLETTA [20232], Lieu-dit Costa ;

- modifié la date de clôture et l'ont fixée au 31 décembre de chaque année,

- décidé de procéder à une refonte totale des statuts, et les articles 3 relatif à la dénomination, 4 relatif au siège social, et 6 relatif à la date de clôture ont été mis à jour.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 45

R.D TERRASSES & PAYSAGES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6000 Euros

RCS Ajaccio : B 823 698 956

Siège social : Lotissement 174

Paese du Ruppione, 20166 Pietrosella

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale, dans l'acte du 27 décembre 2017, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27 décembre 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation. L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mr DUBUIS Jean-Pierre, né le 07/07/1956 à LYON 02 [69], demeurant Lotissement 174, Paese du Ruppione, 20166 PIETROSELLA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 46

L.A.V

SARL au capital de 5000 Euros

Purgo, 20146 Sotta

450666532 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 20/12/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur LLOBREGAT CHRISTIAN PURGU, 20146 SOTTA, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 47

CENTRE INSULAIRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

SARL en liquidation

Au capital de 100.000 €

Siège social : Résidence d'Ajaccio

Bât A, rue Nicolas Peraldi

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

2, rue des Tilleuls, 05000 GAP

326 224 029 RCS Ajaccio

L'AGO du 05/12/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gaël HANSEN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée, avec effet fiscal rétroactif au 30/11/2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

CORSE CORAIL

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Rue Principale

20217 Saint-Florent

950 012 633 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2017, enregistrée à BASTIA le 18/01/2018, Dossier 2018/01816, référence 2018 A 00098 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mme PIETRI épouse BONNAL, demeurant Route de Fromentica, 20217 SAINT-FLORENT et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 49

MARIE-TEAM

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 45.000 euros

Siège de liquidation :

c/o SCI CHIOSELLI

Hôtel Club de Porticcio,

Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

RCS Ajaccio 498 040 005

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 20 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrick MAURISSE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 50

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 08 janvier 2018, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif et constate l'impécuniosité du dossier à l'égard de :

Association Régionale DEFENSE ET PROMOTION DU FROMAGE CORSE
N° RCS 518 792 387 00012,
Monsieur Cédric Raffini son Président,
ayant son siège social
U Planu,
20251 Sari d'Orcino

Forme : Association
Inscrite au RCS : 518 792 387 000

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 8 janvier 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Jacqueline Emmanuelli, ayant son siège social Résidence U Sognu Quartier Occhi - Rte de Calvi 20220 l'Île-Rousse

Date de cessation des paiements : 8 Janvier 2018

Activité : Expert Comptable

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia

Les créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BO-DACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 52

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 08 janvier 2018, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : SCI L'ALZITANA, ayant son siège social Ghisonaccia, 20240 Ghisonaccia

Forme : S.C.I

Pour extrait : Le Greffier.

RECTIFICATIF

N° 53

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 22/12/2017 au 28/12/2017, concernant l'avis de liquidation de la société **TRA DI NOI**,

Il fallait lire :

Constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Au lieu de :

Constaté la clôture de la liquidation en date du 31/10/2017.

Pour Avis,

N° 54

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 22/12/2017 au 28/12/2017, concernant l'avis de dissolution de la société **TRA DI NOI**,

Il fallait lire : Aux termes d'une délibération en date du 19/12/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour

Au lieu de : Aux termes d'une délibération en date du 19/12/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2017

Pour Avis,

PROCÉDURE ADAPTÉE / ENTITÉ ADJUDICATRICE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.548.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.004

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44- Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.54.44.44- Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux d'aménagement et d'optimisation de la zone d'enregistrement de l'aérogare de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux, fourniture et service

Nomenclature Européenne CPV : 44115800-7/Aménagements Intérieurs de Bâtiment

Caractéristiques principales : Il s'agit de travaux de réaménagement de la zone d'enregistrement, comprenant notamment l'ajout de 6 nouvelles banques d'enregistrement pour les bagages " Au Format ", afin de permettre l'augmentation de la capacité d'enregistrement. L'adjonction de ces banques nécessite la modification complète de la zone d'enregistrement avec remplacement de tous les meubles existants, la modification du système de convoyage d'enregistrement existants et le déplacement des ensembles.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. **La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :**

* **Lot n°1 :** Convoyage

* **Lot n°2 :** Mobilier

* **Lot n°3 :** Planchers

L'avis concerne trois marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 12 février 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard : .../...

* Garanties et capacité économique et financières,

* Capacités techniques et professionnelles,

* Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chacun des lots :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Moyens humains et matériels dédiés aux travaux ;

- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références et les fournisseurs correspondants ;

- Délai global de réalisation des travaux à partir de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ;

- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases des travaux.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.004

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales

Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tél : 04.95.54.54.61/Fax : 04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 Janvier 2018

N° 56

COMMUNE DE SALICETO

PREMIER AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SALICETO

En application des dispositions de l'arrêté en date du 11 janvier 2018 du Maire de la Commune de Saliceto, le projet de zonage de l'assainissement de la Commune de Saliceto sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours, **du jeudi 8 février 2018 au vendredi 9 mars 2018 inclus.**

Conformément à la décision du Tribunal administratif de Bastia, Monsieur **Antony HOTTIER**, demeurant à "BARRETTALI-20228", assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Saliceto.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saliceto, aux dates ci-dessous, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête,

- le jeudi 8 février 2018 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 9 mars 2018 de 09 heures à 12 heures.

Les observations éventuelles du public pourront, en outre,

1. être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Saliceto (20218) Saliceto, ou

2. par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-599@registre-dematerialise.fr, au nom du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

3. directement par mail sur <https://www.registre-dematerialise.fr/599>

Le Maire,
Antoine Simonpietri.

AVIS D'ATTRIBUTION

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
web : <http://www.corse.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Objet : Aménagement et sécurisation d'un accès direct entre l'aéroport de Figari et l'entrée Est de Figari et de l'Accès sud à l'Aéroport de Figari. RD859/RD322 (7 lots)
Commune de Figari - Canton GRAND SUD

Référence acheteur : AOOJSF2017I20

Nature du marché : Travaux

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 45233000 - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

Complémentaires : 44113320 - Enrobés routiers

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution :

Lot n° 1 : Voirie Réseaux Divers

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Lot n° 2 : Enrobé

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 3 : ECLAIRAGE

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 4 : SIGNALISATION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 5 : EQUIPEMENTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité de l'offre

70% Prix

Lot n° 6 : ESPACES VERTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Lot n° 7 : SUIVI MESURES ENVIRONNEMENTALES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 04/09/17

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 581.823 euros

LOT N° 1 - Voirie Réseaux Divers

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 2 - Enrobé

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 3 - ECLAIRAGE

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-261

RAFFALLI ET CIE, CALDANICCIA, 20167 Sarrola-Carcopino

.../...

Montant HT : 66.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 4 - SIGNALISATION

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-262

SARL SIGNA PRO, Lieu dit Farone, 20167 Afa

Montant HT : 53.999,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 5 - EQUIPEMENTS

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 08/01/18

Marché n° : 2017-263

SOCIETE CORSE TRAVAUX, RN 200, 20270 Aléria

Montant HT : 221.845,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 6 - ESPACES VERTS

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-264

Petra furesta, hameau de guaitella, 20200 Petra-bugno

Montant HT : 196.569,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 7 - SUIVI MESURES ENVIRONNEMENTALES

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-265

endemys, espace Maria Julia, 20218 Morosaglia

Montant HT : 43.410,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 17/01/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 58



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

1. Identification de l'organisme passant le marché :

COMMUNE DE FIGARI - Mairie de Figari - 20114 FIGARI

Téléphone : 04 95 71 00 23 - Fax : 04 95 71 04 65

Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2. Objet : Suite à la déclaration sans suite pour motifs d'intérêt général, une relance de la consultation des entreprises est faite pour les travaux ci-après.

Cette consultation des entreprises concerne un marché qui a pour objet les prestations concernant les travaux de démolition, de transformations, de création et d'aménagement correspondant aux différents lots spécifiques à chaque type de travaux et définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour la **Création d'un centre de loisirs sans hébergement dans l'école de Tarabuccetta et la réalisation d'une classe supplémentaire à l'école primaire maternelle de la commune de FIGARI.**

3. Caractéristiques principales : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

MAPA N° 2018/01/001

La décomposition en lots, qui sont au nombre de DIX (10) et concernent Démolitions-Gros œuvre, Etanchéité, Cloisons-Doublages-Faux Plafonds, Revêtements de sols et Murs, Menuiserie aluminium, Peinture, Bardage de Façades, Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire, Electricité-Courants forts-Courants faibles, est réalisée en fonction de la spécificité des travaux à réaliser sur les deux sites prévus. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Il est rappelé qu'une entreprise ayant les qualifications pour chacun des lots peut déposer une offre correspondant à chacun des lots. Par contre, elle ne peut pas faire une offre dont le prix reprendrait l'ensemble des lots.

Aucune variante n'est autorisée.

4. Informations pratiques : Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises et en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation :

<http://www.klekoon.com/>

Date limite de réception des offres : soit en format papier soit au format électronique <http://www.klekoon.com/> avant le **Lundi 12 Février 2018 à 11h00.**

Délai minimum de validité des offres : 90 jours.

5. Conditions d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 65 points

- Critère 2 - Valeur financière 35 points

La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, pour chaque lot évoqué, sera déclaré lauréat, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée

6. Recours : Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montepiano, 20407 BASTIA,

Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.

Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 17 janvier 2018

Pour extrait conforme, Le Maire, Joseph POMPA.

N° 59



AVIS D'ATTRIBUTION

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414
 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
 web : <http://www.corse.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Objet : Aménagement et sécurisation d'un accès direct entre l'aéroport de Figari et l'entrée Est de Figari RD322A depuis la RD 859 jusqu'à la RD 322. Relance des lots 1 et 2.

Référence acheteur : JSF 2017-157

Nature du marché : Travaux

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 45233000 - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

Complémentaires : 44113320 - Enrobés routiers

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre
 60% Prix

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 11/10/17

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 5.018.076 euros

LOT N° 1 - Voiries réseaux divers

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-259

VALLI, LOTISSEMENT PIATAMONU MELA, 20137 Porto-Vecchio

Montant HT : 4.036.589,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - ENROBES

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-260

SAS M T P, C C SANTA GIULIA, 20110 Propriano

Montant HT : 981.487,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 17/01/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 60

Martine CAPOROSI POLETTI

Docteur en Droit

Avocat

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38

Courriel : avocat@caporossi-poletti.fr

VENTE SUR LICITATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Palais de Justice Rond-Point de Moro Giafferi, 20407 BASTIA Cedex

AUDIENCE DU JEUDI 1ER MARS 2018 À 11 HEURES

A l'audience du jeudi 1er mars 2018 à 11 heures,

Il sera procédé aux requêtes, poursuites et diligences de :

Monsieur MAURY André Augustin, né le 9 mai 1955 à Marseille [Bouches-du-Rhône], de nationalité française, domicilié Villa André, Quartier Paratojo à BASTIA [20200]

Ayant pour avocat Maître Martine CAPOROSI-POLETTI, Avocat au Barreau de Bastia, demeurant 35, boulevard Paoli - 20200 BASTIA - Tél. 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38 - Mail : avocat@caporossi-poletti.fr, lequel se constitue sur la présente poursuite de vente et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de :

Madame GIOVANNETTI Marie Antoinette, née le 26 septembre 1953 à Patrimonio [Haute-Corse], de nationalité française, domiciliée chez Monsieur Nonce GIOVANNETTI, Hameau Palazzo à PATRIMONIO [20253]

Collocitant

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 16 juillet 2009, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 2 décembre 2015,

A la vente du bien dont la description est la suivante :

Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de PATRIMONIO [Haute-Corse] figurant au plan cadastral rénové de ladite commune sous le numéro 157 de la section B lieudit Calvello, pour une contenance de 5 ares 42 centiares,

Sur la mise à prix de : DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS [225.000 €].

Ce bien est libre de tout occupant.

Il peut être visité par toute personne intéressée. L'organisation des visites est confiée à la SCP CHRISTOPHE LECA-CELINE MARZOCCHI, huissiers de justice à Bastia [20200], 35 boulevard Paoli [Tél : 04 95 55 00 80 - Fax : 04 95 55 00 81].

Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia ou au cabinet du poursuivant.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau.

N° 61

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 15 MARS 2018 à 11H00

SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA (Haute-Corse)

Dans la résidence MARIANA GRAND PARC cadastrée AC N°301 au lieudit MEZ-ZANA :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO VINGT SEPT (27)

Dans le Bâtiment H, au 3ème étage, un appartement de type T2 d'environ 40,80 m² Et une terrasse d'une surface d'environ 12,20 m².

LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73)

Un Parking extérieur portant le numéro 27

LOT UNIQUE : MISE A PRIX : 80.000,00 €

Visite prévue le mercredi 07/02/2018 A 16H30 à 17H30 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, les enchères seront reçues par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia, après l'accomplissement des formalités prévues par la loi à la date ci-dessus indiquée, sur le lotissement et la mise à prix ci-dessus mentionnées

L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions
 sur 2 semaines !

BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

Vous ici!

120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

N° 59



AVIS D'ATTRIBUTION

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414
 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : jean-laurent.forni@corse.usud.fr
 web : <http://www.corse.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

Objet : Aménagement et sécurisation d'un accès direct entre l'aéroport de Figari et l'entrée Est de Figari RD322A depuis la RD 859 jusqu'à la RD 322. Relance des lots 1 et 2.

Référence acheteur : JSF 2017-157

Nature du marché : Travaux

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 45233000 - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

Complémentaires : 44113320 - Enrobés routiers

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

60% Prix

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 11/10/17

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 5.018.076 euros

LOT N° 1 - Voiries réseaux divers

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-259

VALLI, LOTISSEMENT PIATAMONU MELA, 20137 Porto-Vecchio

Montant HT : 4.036.589,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - ENROBES

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 28/12/17

Marché n° : 2017-260

SAS M T P, C C SANTA GIULIA, 20110 Propriano

Montant HT : 981.487,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 17/01/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 60

Martine CAPOROSI POLETTI

Docteur en Droit

Avocat

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38

Courriel : avocat@caporossi-poletti.fr

VENTE SUR LICITATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Palais de Justice Rond-Point de Moro Giafferi, 20407 BASTIA Cedex

AUDIENCE DU JEUDI 1ER MARS 2018 À 11 HEURES

A l'audience du jeudi 1er mars 2018 à 11 heures,

Il sera procédé aux requêtes, poursuites et diligences de :

Monsieur MAURY André Augustin, né le 9 mai 1955 à Marseille [Bouches-du-Rhône], de nationalité française, domicilié Villa André, Quartier Paratojo à BASTIA [20200]

Ayant pour avocat Maître Martine CAPOROSI-POLETTI, Avocat au Barreau de Bastia, demeurant 35, boulevard Paoli - 20200 BASTIA - Tél. 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38 - Mail : avocat@caporossi-poletti.fr, lequel se constitue sur la présente poursuite de vente et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de :

Madame GIOVANNETTI Marie Antoinette, née le 26 septembre 1953 à Patrimonio [Haute-Corse], de nationalité française, domiciliée chez Monsieur Nonce GIOVANNETTI, Hameau Palazzo à PATRIMONIO [20253]

Collocitant

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 16 juillet 2009, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 2 décembre 2015,

A la vente du bien dont la description est la suivante :

Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de PATRIMONIO [Haute-Corse] figurant au plan cadastral rénové de ladite commune sous le numéro 157 de la section B lieudit Calvello, pour une contenance de 5 ares 42 centiares.

Sur la mise à prix de : DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS [225.000 €].

Ce bien est libre de tout occupant.

Il peut être visité par toute personne intéressée. L'organisation des visites est confiée à la SCP CHRISTOPHE LECA-CELINE MARZOCCHI, huissiers de justice à Bastia [20200], 35 boulevard Paoli [Tél : 04 95 55 00 80 - Fax : 04 95 55 00 81].

Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia ou au cabinet du poursuivant.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau.

N° 61

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 15 MARS 2018 à 11H00

SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA (Haute-Corse)

Dans la résidence MARIANA GRAND PARC cadastrée AC N°301 au lieudit MEZ-ZANA :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT NUMERO VINGT SEPT (27)

Dans le Bâtiment H, au 3ème étage, un appartement de type T2 d'environ 40,80 m² Et une terrasse d'une surface d'environ 12,20 m².

LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73)

Un Parking extérieur portant le numéro 27

LOT UNIQUE : MISE A PRIX : 80.000,00 €

Visite prévue le mercredi 07/02/2018 A 16H30 à 17H30 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, les enchères seront reçues par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia, après l'accomplissement des formalités prévues par la loi à la date ci-dessus indiquée, sur le lotissement et la mise à prix ci-dessus mentionnées

L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions
sur 2 semaines !

BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

Vous ici !

120€ HT

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

PROCÉDURE ADAPTÉE/ ENTITÉ ADJUDICATRICE (MONTANT INFÉRIEUR À 5.548.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.002

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de réaménagement du casernement du SSLIA de l'aéroport de Bastia-Poretta

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45262700-8 travaux de transformation bâtiment
Caractéristiques principales : Il s'agit de travaux d'extension des locaux au R+1, de la redistribution des surfaces en mezzanine ainsi qu'au rez-de-chaussée et de l'approfondissement du garage pour prendre en compte la longueur des véhicules d'intervention. Et plus particulièrement pour les lots 1 et 2, de travaux de démolition, de fondations et de dallage.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.III, 27, 34.I.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 [Deux] lots :

* Lot n°1 : Démolition ;

* Lot n°2 : Fondations et Dallage

L'avis concerne 2 marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

- Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 131

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 19 février 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :
- Garanties et capacité économique et financières, .../...

- Capacités techniques et professionnelles,

- Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chacun des lots :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Moyens humains et matériels dédiés au chantier ;

- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et les références et les fournisseurs correspondants ;

- Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;

- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.002

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site: www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 janvier 2018



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogrefe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

N° 65

Nexus Smart

Société par Actions simplifiée
 Au capital de 15.000 euros
 Porté à 19.280 euros
 Siège social :
 6, Rue Luce de Casabianca
 20200 Bastia
 812801710 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 août 2017. Du certificat de dépôt des fonds établi le 08/08/2017 par la banque Caisse d'Épargne CEPAC agence de Borgo Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 4280 euros par émission de 4280 actions nouvelles de numéraire, et porté de 15.000 euros à 19.280 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à dix-neuf mille deux cent quatre-vingt euros (19.280 euros).

Pour avis, Le Président.

N° 66

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du 15 janvier 2018, il a été mis fin, à effet du 1er janvier 2018 d'un commun accord entre les parties à la location gérance intervenue suivant acte SSP en date du 21 Décembre 1993, enregistré à AJACCIO le 23 Décembre 1993, Folio 23, Bordereau 567/11 entre Joseph Antoine CASAMARTA bailleur demeurant à AFA - Mezzavia [Corse du Sud] et Jean-André CASAMARTA preneur, demeurant à AFA - Mezzavia [Corse du Sud] immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro A 393 498 068 et portant sur un fonds de commerce de Boucherie Charcuterie sis et exploité à AFA - Mezzavia [Corse du Sud]

Pour avis,

N° 67

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 12/01/2018, concernant la société SASU MO'S, lire 07/12/2017 en lieu et place de 01/12/2017.

N° 68

U CINTU

SAS au capital de 5.000 €
 Porté à 6.000 €
 Siège social : Chemin de l'Eglise
 20167 Afa-797502747 RCS Ajaccio

Du procès-verbal de l'AGE en date du 06/12/2017. Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 1.000 euros par émission de 20 actions nouvelles de numéraire, et porté de 5.000 € à 6.000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cinq mille (5.000) euros.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à six mille (6.000) euros

Pour avis, Le Président.

N° 69

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 28 décembre 2017, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 10 Janvier 2018, référence 201800033. La société AGAPE, SARL au capital de 15.000 euros, dont le siège social est situé LA ROCADE, rond-point de Finosello, lieu-dit Forcone - 20000 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 489 407 452, prise en la personne de son gérant et associé unique, M. Alain ANZIANI, a cédé à :

La Société LE RIALTO, EURL au capital de 2000 euros, dont le siège social est situé Résidence Harmonie, Agosta Plage - 20166 ALBITRECCIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 831 284 153, prise en la personne de son gérant, M. Ange-Marie GRISONI.

Un fonds de commerce de restauration situé Résidence Harmonie, Agosta Plage - 20166 ALBITRECCIA, moyennant un prix de 240.000 euros.

La prise de possession et le transfert de propriété au profit de l'acquéreur ont été fixés au 28 décembre 2017.

Il est précisé que l'acquéreur exploitait le fonds cédé en location-gérance depuis le 18 juillet 2017 ; la présente cession de fonds met fin au contrat de location-gérance.

L'acquéreur sera immatriculé au R.C.S. d'AJACCIO. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet Soffral, sis 23 cours Général Leclerc, BP 873 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

Pour avis,

N° 70

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à AFA [Corse du sud] du 15 janvier 2018 à effet du 1er janvier 2018, enregistré à AJACCIO le 22 janvier 2018, Dossier 2018-02274 Ref 2018 A 00099, Monsieur et Madame Joseph Antoine CASAMARTA ont apporté à la société A VUTARINCA, société à responsabilité limitée en cours de formation au capital de 330.000 Euros dont le siège est à AFA Village [Corse du Sud], un fonds de commerce artisanal de Boucherie-Charcuterie sis à AFA Village [Corse du Sud] exploité jusque-là par Monsieur Jean-André CASAMARTA immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro A 393 498 068 en qualité de locataire-gérant. Cet apport a été effectué pour un montant de 325.000 Euros moyennant l'attribution de 325 parts sociales de 1000 euros chacune. Le présent avis fera l'objet d'une publication au BODACC, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours imparti aux créanciers des apporteurs pour déclarer leurs créances au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°49, parue dans " L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE " semaine du 12/01/2018 :

Concernant l'avis de location-gérance de la Société A TERRAZZA

Il fallait lire : L'exploitation d'un restaurant, débit de boissons y compris celles alcoolisées 4ème catégorie."

Et non : L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de commerce de restaurant, débit de boissons de première catégorie " saisonnier ", comme écrit par erreur.

N° 72

ORGANIGRAM

Société à Responsabilité Limitée
 Transformée en Société
 par Actions Simplifiée
 Au capital de 15.244,90 euros
 Siège social :
 27, Boulevard Fred Scamaroni
 20000 Ajaccio
 046 320 206 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 15.244,90 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Madame Catherine CELERI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : La société GROUPE PIETRASERANA, SARL dont le siège social est situé CALA DI SOLE, ROUTE DES SANGUINAIRES - 20000 AJACCIO, représentée par son gérant, Madame Catherine CELERI, désignée pour une durée indéterminée à compter du 15 janvier 2018,

DIRECTEUR GENERAL : Madame Catherine CELERI, demeurant à CALA DI SOLE, ROUTE DES SANGUINAIRES - 20000 AJACCIO, désignée pour une durée indéterminée à compter du 15 janvier 2018,

COMMISSAIRES AUX COMPTES nommés :

Titulaire : Monsieur Olivier NICOLAÏ, domicilié Immeuble le Rochambeau, 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE

Suppléant : La SARL OLLIVIER & Associés, représentée par Monsieur Jean-François COUTANT domiciliée Immeuble Le Rochambeau, 494 rue Paradis - 13008 MARSEILLE

Pour avis,
 Le Président.

N° 73

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Par jugement du 4 décembre 2017, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, a désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité d'administrateur provisoire de la SNC LESIUCCIA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 753 760 636.



N° 74



Société Civile Professionnelle
 Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI
 Olivier LE HAY
 et Charles SANTUCCI**
 Immeuble "Le Régent"
 3, avenue Eugène Macchini
 B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
 Tél : 04.95.51.76.76
 Fax : 04.95.51.15.08

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par : Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 15 JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT enregistré à SPFE d'AJACCIO le 18 /01/2018 Dossier 2018 02043, référence 2018 N 00022.

La Société dénommée O PAS SAGE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) résidence Candia, bâtiment A2 - avenue Maréchal Juin est identifiée sous le numéro SIREN 499 348 811 RCS AJACCIO.

A CEDE A :

La Société dénommée AUTHENTIQUE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à AJACCIO (Corse-du-Sud) Avenue Noël Franchini, Résidence Méditerranée A2 identifiée sous le numéro SIREN 832 719 769 RCS AJACCIO.

Un fonds de commerce de boulangerie situé et exploité à AJACCIO (Corse-du-Sud) Avenue Maréchal Juin, Résidence Candia A2.

Prix : CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments corporels pour QUARANTE NEUF MILLE EUROS (49.000,00 €)

- aux éléments corporels pour MILLE EUROS (1.000,00 €)

Prise de possession à compter du 15 Janvier 2018 .

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique,
 Me Charles SANTUCCI,
 Notaire Associé.

N° 75

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : PCJ Nautique
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : 17 Allée des Mouettes, les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio
Objet : Location paddles, kayaks, bateau pedalos
Durée : 99 ans
Capital : 1 euro
Président : de Morgane Uceda, demeurant au 5 Chemin des Lantiques, Villa Santa Monica, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.
Immatriculation : Au RCS de Ajaccio.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing



POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE
À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE
POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...
CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 0612 03 52 77



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033

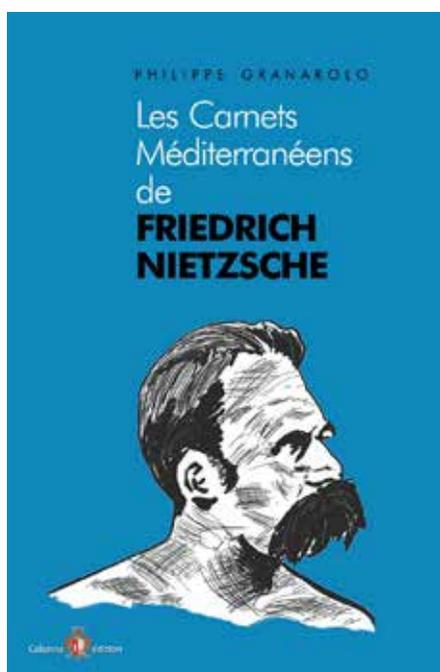


PHILIPPE GRANAROLO

L'HÉRITAGE PHILOSOPHIQUE

**Une histoire, celle d'un journal
rédigé par Friedrich Nietzsche
lors de ses séjours méditerranéens
à Gênes, Nice, Naples,
Venise ou Sorrente.
Rencontre avec Philippe Granarolo,
docteur d'État ès-Lettres,
qui propose le portrait intime
d'un philosophe souvent étudié
de manière didactique
mais très controversé.**

Propos recueillis par Dominique PIETRI



*Les carnets méditerranéens
de Friedrich Nietzsche*
éd Colonna, 198 p. 16 €

Pourquoi Nietzsche?

Parce qu'il m'a séduit dès la Terminale, parce que mon parcours est à l'opposé de mes contemporains qui sont allés de Nietzsche à Heidegger alors que moi j'ai fait le contraire. Je n'ai pas trop aimé la manière d'Heidegger de récupérer Nietzsche et de tenter de démontrer que les nazis adoraient Nietzsche. Une instrumentalisation très subtile de sa part pour régler ses comptes avec le nazisme qui m'était scandaleuse.

Mais avec sa réputation sulfureuse, ne défendez-vous pas l'indéfendable?

Quand j'ai fait mes études on avait comme bible les cinq volumes de Histoire de la philosophie d'Émile Bréhier où il est dit que Nietzsche est probablement un ancêtre du national socialisme. J'ai eu la chance d'avoir un professeur qui nous a fait un commentaire de Zarathoustra totalement différent. Et puis j'aurais été incapable d'étudier pendant trente ans Kant, Platon, quitter mon époque pour me plonger dans le XVIII^e siècle ou dans l'Antiquité. Avec Nietzsche, j'ai eu l'impression de rester dans mon époque parce qu'il était en avance sur son temps. Il parle de tout ce qui nous préoccupe aujourd'hui comme le transhumanisme, l'écologie, la violence, la femme et plus intelligemment que certains le disent. Enfin, si Nietzsche ne jargonne pas avec des mots techniques, c'est un penseur très exigeant.

N'avez-vous pas l'impression de vous confondre avec Nietzsche?

Honnêtement je ne pense pas parce que j'ai souvent une lecture critique de son œuvre mais c'est vrai que ça peut être perçu comme ambigu. Pour l'anecdote, lorsque j'étudiais Nietzsche avec mes élèves de Terminale à Bastia, certains m'appelaient « Granatoustra » mais je ne me prends pas pour lui. S'il m'a aidé à y voir plus clair je ne suis ni un clone, ni un disciple aveugle.

Qui était-il alors?

C'était un grand amoureux de la France et de l'esprit libre qu'il trouve dans la littérature du XVIII^e siècle. Il y voit un mouvement d'émancipation extraordinaire par rapport aux croyances.

L'HISTOIRE:

Cinq carnets sont secrètement conservés par Graziella, une jeune Italienne qui contrainte de s'occuper de son père, n'a pas pu poursuivre ses études de philosophie. Hasard ou pas, à Sorrente elle rencontre Philippe qui souhaite découvrir chaque lieu où Nietzsche a séjourné. Graziella se livre, raconte l'histoire de son grand-père Marco, de sa villa familiale qui fut occupée par les Allemands en 1876 et de ces carnets protégés dont elle ne sait que faire. Elle les lui offre pour que soit enfin reconnu le philosophe. Dans ce journal, on rencontre un Nietzsche qui décrit ce qu'il voit, ce qu'il pense, ce qu'il vit entre chaque crise migraineuse douloureuse. Mais on découvre aussi un homme tourmenté qui pense que son poste de professeur de philologie à Bâle fut le plus grand malheur de son existence; un être constamment préoccupé par l'idée de l'esprit libre jusqu'à vouloir créer un cloître laïc à l'instar de l'Académie de Platon, le Lycée d'Aristote ou le portique des stoïciens; un personnage qui s'interroge sur l'existence, sur le monde qui l'entoure, sur ses contemporains et sur sa vie. ■

« En lisant quelques ouvrages sur la Corse en vue d'un prochain voyage, j'ai appris que dans l'île que chaque village de montagne avait son homologue en bord de mer Les Corses s'installent en hiver dans les villages côtiers, là où la température est plus clémente, puis regagnent leurs villages de montagne en été avec leurs troupeaux, bénéficiant alors de la fraîcheur des soirées en montagne. Qui oserait prétendre que les Corses ne sont pas d'authentiques méditerranéens ? »

Je reste persuadé, et ça va aggraver mon cas, que Nietzsche est certainement le dernier philosophe des Lumières. Il est très kantien dans l'idée de penser l'homme qui doit se sortir de sa minorité dont il est lui-même responsable. On reste sur l'idée incomplète du temps où on avait qu'une vue partielle de son œuvre, d'un Nietzsche wagnérien, romantique du début. Il souhaitait que l'homme sorte du troupeau, pour penser seul, ne pas suivre les croyances des autres. Le fil directeur de sa pensée était que l'homme animal grégaire vivant en horde devienne un individu et un esprit libre.

Que pouvez-vous nous dire du rendez-vous manqué de Nietzsche avec la Corse?

Une de ses grandes angoisses, c'était l'uniformisation du monde. C'est l'idée du dernier homme de Zarathoustra: une société en train de se standardiser avec de simples ambitions matérielles. Je crois que l'idée de séduction de la Corse pour lui était qu'il y a dans cette île, un élément de résistance à l'uniformisation européenne qu'il rêvait de découvrir à travers les mœurs et la culture. Il a perçu cela à travers ses lectures de Pascal Paoli, de Grégorovius. De Paoli, il dira que c'était le plus grand homme du XVIII^e siècle, un jugement assez rare à l'époque. Nietzsche a projeté de se rendre en Corse parce qu'il espérait que la résistance à cette l'uniformisation serait favorable aux Corses pour les rendre plus individualistes. Il ne rêvait pas d'une communauté à l'identité collective parce qu'il n'y croyait pas. Il considérait que la diversité des peuples était une condition de l'individualité qui les lie aux autres. Il aurait eu de l'idée d'un peuple Corse, une résistance à l'uniformisation et non celle d'une fermeture sur soi-même ou d'un communautarisme. ■

Pour conclure, quel est le réel objectif de votre livre?

Celui de mettre le lecteur en présence de ce qu'était réellement Nietzsche, à travers ses dimensions humaines, sa fragilité, ses problèmes de santé, ses angoisses, ses espérances. Enfin, je souhaite réhabiliter Nietzsche même si le combat n'est pas terminé. ■

À DÉCOUVRIR ...

Recueil de nouvelles noires qui revisite la Corse des années 70, La déconfiture des barbouzes ravivera les souvenirs des amoureux ou des nostalgiques de cette époque grâce à un enquêteur confronté à des personnages hauts en couleurs: monsieur REP, l'Ebreia, ou Gaby pour ne citer qu'eux.

Des années dépeintes

sous fond d'activisme nationaliste, souvenirs des «brèles» bleu pétrole ou orange mécanique sur lesquelles se pavanait la jeunesse de l'époque, images ravivées de la Coupe du Monde de football de 1978 en Argentine avec son ballon Tango-qui n'avait rien de corse - tant décrié tout comme que le forfait de Johann Cruyff, l'idole du moment.

Les cinq auteurs Christian Maini, Pascal Saincollini, Jean-Paul Ceccaldi, Jean-Michel Raffali et Olivier Collard nous font partager leurs souvenirs vécus certainement et imaginés évidemment sous fond d'une société Corse marquée par des changements sociaux, des revendications naissantes, une nouvelle politique émergente dont on sait désormais où elle nous conduira.

La déconfiture des barbouzes

Coll Trinnichellu, éd Du Cursinu, 187 p., 10 €

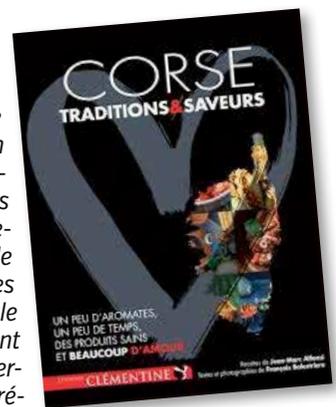


À chacun sa madeleine de Proust. En Corse, il serait plus judicieux de dire à chacun son canistrellu di minnana. Nous avons tous des souvenirs d'odeurs, de saveurs, de papilles en émoi comme le dit très justement Marie-Hélène Ferrari dans la préface de ce livre. Un

ouvrage qui propose plus de 150 recettes de cuisine traditionnelle. Jean-Marc Alfonsi nous livre des recettes simples et familiales donc faciles à réaliser. Nous avons testé certaines propositions culinaires, c'est facile à faire et le résultat reste très proche de celui des photos de François Balestrière qui illustrent joliment cet ouvrage jusqu'à nous faire saliver, avant même de mettre un tablier de cuisine, de partager le résultat du chef qui sommeille en nous, ou de nous rappeler certains paysages de notre enfance pas forcément tous perdus.

Corse, traditions et saveurs

Éditions Clémentine, 468 p., 29 €



AIDE À LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE DES PME

ADEC ET BANQUE DE FRANCE UNISSENT LEURS FORCES



Photo Manon perelli

Le 23 janvier, les deux institutions ont signé une convention permettant aux entreprises insulaires d'avoir plus facilement accès au dispositif Geode. Cet outil développé par la Banque de France permet d'établir des diagnostics stratégiques et des simulations prévisionnelles.

Accompagner les entreprises au quotidien afin de détecter toute difficulté et leur permettre de rebondir le cas échéant. C'est la mission que s'est fixée l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) depuis maintenant deux ans. Pour ce faire, elle s'appuie au quotidien sur l'ensemble des entités qui concourent au développement économique de la Corse, à l'instar de la Banque de France, institution avec laquelle une convention a été signée le 23 janvier dernier. « Nous voulions formaliser une relation déjà ancienne et particulièrement fructueuse avec la Banque de France à travers une convention qui permet de simplifier l'accès à la prestation Geode », explique ainsi Jean-Christophe Angelini, le président de l'Adec. Geode, pour Gestion opérationnelle et dynamique des entreprises, est un outil de diagnostic et de simulation développé et commercialisé par la Banque de France auprès des petites et moyennes entreprises (PME) depuis de nombreuses années. « Au travers ce dispositif, il y a deux types de prestations qui sont réalisées par un analyste de la Banque de France. Tout d'abord, cela permet de regarder comment fonctionne une entreprise, de la comparer par rapport aux entreprises qui font le même métier qu'elle, puis Geode aide le chef d'entreprise à faire des simulations pour voir comment il peut envisager son développement et regarder les problèmes que peut poser celui-ci », détaille Jean-Claude Sananes, le directeur régional de la Banque de France. « Cette prestation est très utile aux entreprises pour interroger leur modèle économique et aborder tantôt des difficultés -qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles- tantôt des perspectives beaucoup plus positives et ambitieuses », ajoute Jean-Christophe Angelini.

Si la prestation a vocation à s'adresser à tous types d'entreprises, force est de constater que son coût -de 3400€ pour l'analyse diagnostique et de 4800 € avec la simulation prévisionnelle- peut constituer un frein. Afin de donner un coup de pouce aux entreprises insulaires, la convention prévoit ainsi d'octroyer une remise tarifaire de 400 € aux entreprises accompagnées par la plateforme d'appui à la restructuration économique Sfida, ou par tout autre dispositif d'accompagnement de l'Adec.

Malgré tout, l'accès à cette prestation de services reste inaccessible à nombre de très petites entreprises (TPE) qui, comme on le sait, constituent 90% du tissu économique insulaire. Pour accompagner ces entreprises, la Banque de France a donc mis en place d'autres dispositifs comme Opale, outil de positionnement automatique en ligne, dont le coût n'excède pas 300 €. « Par ailleurs, nous avons développé depuis fin 2016 un correspondant TPE que les chefs d'entreprises peuvent joindre grâce à un numéro d'appel réservé*. Ils peuvent alors expliquer, en toute confidentialité, toutes les difficultés qu'ils rencontrent, et nous pouvons les aiguiller afin de leur venir en aide », indique le directeur régional de la Banque de France. ■ **Manon PERELLI**

* 0 800 08 32 08

Pour plus de précisions sur le dispositif Geode: www.expertise-geode.fr

3 QUESTIONS À...



JEAN-FRANÇOIS PICCININI

Photo Jacques Paoli

Président de l'associu U Svegliu Cerviunincu dont la création, en juin 2017, visait à maintenir du lien social et animer le village de Cervioni. Il était loin d'imaginer qu'elle contribuerait à gérer les suites des incendies des 3 et 4 janvier derniers en mettant en œuvre la cellule de crise qui s'imposait.

Comment l'associu a-t'il fait office de cellule de crise ?

La nuit même des incendies, plusieurs d'entre nous étions sur le front du feu, pour tenter de sauver ce qui pouvait l'être, notamment les bêtes que nous savions condamnées à une mort certaine. La population de Cervioni dans son ensemble a réagi de manière solidaire, chacun à son échelle. Le lendemain, nous étions chez José Lainé, le berger, que nous savions particulièrement éprouvé par le drame. Les appels téléphoniques ont commencé à affluer de toutes parts et nous avons senti le besoin de structuration pour gérer une situation qui prenait une ampleur incroyable, tant par le bilan catastrophique de l'incendie, que par le mouvement de solidarité qui, d'heure en heure, se faisait de plus en plus important. Une cellule de crise s'imposait pour centraliser, renseigner, et œuvrer dans le bon ordre des choses. C'est ce que nous avons entrepris le soir même du 4 janvier, avec les membres de l'association et les bénévoles qui ont été très nombreux à se manifester.

Vous attendiez-vous à un tel élan de solidarité ?

Très franchement non ! Nous avons été portés par un mouvement solidaire sans précédent. Notre cellule de crise a enregistré des centaines d'appels par jour, de gens qui voulaient savoir comment aider, qui proposaient leur soutien matériel ou financier. Un de ces appels nous a particulièrement touchés. Celui d'une dame de Purtichju, qui nous a dit être âgée, avoir peu d'argent, mais qui proposait de donner une batterie de casseroles toutes neuves. Les populations du sud se sont particulièrement manifestées, poussées par le Père Christophe Bocchecciampe, curé de Purtichju, dont le rôle de médiateur a été prépondérant. Il y a des hommes qui ont franchi le col de Vizzavona pour venir prêter main-forte. Des exemples comme ceux là, nous en avons par dizaines. Et puis je dois souligner le rôle de notre jeunesse qui a été réactive et solidaire. La bergerie de José a été reconstruite en l'espace de quatre jours. Il paraît impossible de lister tous ce qui a été fait ces deux dernières semaines, pour simplement aider.

Comment s'organise « l'après » ?

Nous avons vécu deux semaines non-stop à être à l'écoute, à soutenir, à agir au plus pressé. Aujourd'hui, la cellule de crise a rempli son rôle et il nous appartient d'évaluer les besoins de chacun. Notre fonction est de continuer à aider les personnes qui ont perdu leur maison et leur travail, en toute clarté et en parfaite équité. C'est ce que nous commençons à faire en évaluant au plus près les besoins, pour répartir équitablement les dons. Les services compétents devront prendre le relais. Ce qui reste impossible, c'est de remercier tous ceux et celles qui se sont manifestés, de près et de loin, financièrement ou humainement. Il y a des choses qui ne sont pas quantifiables mais qui resteront à l'image de cette Corse à laquelle nous sommes tous profondément attachés et qui nous parle de fraternité. ■ *Propos recueillis par Jacques PAOLI*



La sélection de la rédaction

Cosmos 1969

Le 16 juillet 1969, à 13h32 [temps universel] le lanceur Saturn V décollait du complexe de lancement 39 de Cap Canaveral. Ainsi débutait Apollo 11, cinquième mission habitée du programme Apollo qui devait donner lieu au premier alunissage d'un humain. En vue de l'événement, la NASA avait renforcé considérablement les moyens mis en œuvre pour la retransmission des images de la mission vers la Terre. Les premiers pas sur la Lune sont suivis en direct sur l'ensemble de la planète par 500 à 600 millions de téléspectateurs. Dans les studios de la BBC, le groupe Pink Floyd est lui aussi en direct pour accompagner musicalement ce qui restera dans les mémoires comme le point culminant du programme Apollo. Cette année 1969 voit également l'arrivée sur le marché des deux synthétiseurs – le Minimoog et le Synthi EMS VCS-3 – qui vont marquer le monde du studio et le son pop des années 60/70. Avec lui, un imaginaire « cosmique » imprègne la musique de groupes tels que les Beatles (*Because*, dès 1969) ou les Pink Floyd (*The dark side of the moon* en 1973). Thierry Balasse est compositeur de musique électroacoustique, improvisateur sur synthétiseurs, réalisateur sonore pour la scène et le disque mais aussi « metteur en sons et en scène » de spectacles musicaux pour la compagnie Inouïe dont il est le directeur artistique. Il s'est plu à créer une « bande musicale » imaginaire de cette mission Apollo 11, mixant à ses propres créations celles des Beatles, de Pink Floyd ou David Bowie, et associant musiciens et circassiens pour un spectacle musical en hommage à ce mythique voyage de la Terre à la Lune. La représentation est précédée d'une conférence tout public de Thierry Balasse, le 30 janvier à 18h, à la médiathèque du centre culturel Alb'Oru. ■



Le 1er février, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica



Festival du cinéma italien de Bastia

Cette manifestation fête cette année son 30^e anniversaire. La première édition remonte en effet à février 1988, lorsque René Viale, responsable du cinéma Le Studio, et le journaliste Jean-Baptiste Croce lancèrent des Journées du cinéma italien. Au départ, il ne s'agissait que de proposer une sélection de films. Le succès aidant, la manifestation prend de l'ampleur et devient, quelques années plus tard, un festival, auquel sont alors conviés réalisateurs, comédiens, et qui donne lieu à la remise de prix. Pour ces journées particulières, l'édition 2018, à l'instar des premières, jouera la carte de l'éclectisme, tant dans le choix des films projetés (avec notamment une section consacrée aux documentaires) que par la place accordée à d'autres aspects de la culture italienne : gastronomie, histoire, musique, arts plastiques, danse...

Pour cette 30^e édition, après avoir reçu des « monstres sacrés » tels que Claudia Cardinale, Gina Lollobrigida, Ornella Muti, Stefania Sandrelli, Nino Manfredi, Alberto Sordi, Ettore Scola ou Francesco Rosi, le festival accueillera une icône du cinéma italien, dont l'identité ne sera dévoilée que quelques jours avant la séance d'ouverture. ■

Du 3 au 10 février. Théâtre municipal de Bastia. ☎ www.festivalcineitalien.fr

Rimitu

Seul en scène, un homme. Il est vêtu à la mode du XVIII^e siècle, trimballe deux cabas qui eux, sont bien contemporains, et déambule en déclamant des textes de théâtre. Puis le voilà qui s'arrête en un lieu improbable : une aire de battage du blé. Pourquoi est-il ici ? Comment y est-il parvenu ? Depuis quand marche-t-il ? Ou bien ne s'agit-il que d'un rêve ? Il tente alors de reprendre le fil de son histoire, de chercher ce qui aurait pu le mener là, en se remémorant des bribes de son passé, ses questionnements, ses certitudes, ses joies et ses souffrances. Peu à peu remontent à la surface les événements qui l'ont construit, de son enfance à son passé récent.

Mis en scène et interprété par Jean-Pierre Lanfranchi [en langue corse, surtitres en français] le récit tumultueux, heurté, d'une vie d'homme, au moment du bilan final. ■

Le 27 janvier, 20h30. Salle Cardiccia de Migliacciaru [Prunelli di Fium'Orbu].

☎ 04 95 56 26 67 & <https://www.centreculturelanima.fr/>





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortencis

Lundi 29 Janvier

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h30 Kodokan Corse - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 La construction bioclimatique - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h20 Noob - 16h05 Zikspotting - 17h10 Noob - 17h55 A votre Service - 18h30 Les extraordinaires aventures du kinobus - 19h10 Un jour au marché couvert de l'Île-Rousse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Kodokan Corse - 20h40 Un monde moderne - 22h05 Zikspotting - 22h20 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 1er Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Floby, une étoile au pays des hommes intègres - 13h35 A votre Service - 14h30 Jean Racine - 16h55 Noob - 17h15 Ci Ne Ma - 17h30 Associ - 18h00 La passion continue - 18h25 Adam Keshher - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ran Mo Tambour - 20h35 Why - 21h35 Les extraordinaires aventures du kinobus - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Adam Keshher - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 30 Janvier

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h20 Les extraordinaires aventures du kinobus - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Adam Keshher - 14h30 Why - 17h05 Adam Keshher - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 La passion continue - 20h10 La construction bioclimatique - 20h20 Adam Keshher - 21h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 0h00 Nutiziale

Vendredi 02 Février

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 La passion continue - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Un jour au marché couvert de l'Île-Rousse - 13h05 Les extraordinaires aventures du kinobus - 13h40 Zikspotting - 14h30 La construction bioclimatique - 14h50 Kodokan Corse - 15h15 Ran Mo Tambour - 16h35 Noob - 17h55 Jean Racine - 18h40 Floby, une étoile au pays des hommes intègres - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Black and Wild - 22h30 Nutiziale - 22h40 Un monde moderne - 0h00 Nutiziale



95

Bastia



30

National

Mercredi 31 Janvier

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Du riffi au RCT - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La passion continue - 13h10 Ci Ne Ma - 13h25 Zikspotting - 14h30 Black and Wild - 15h30 Un jour au marché couvert de l'Île-Rousse - 17h15 Un monde moderne - 18h40 Du riffi au RCT - 19h30 Nutiziale - 19h40 Floby, une étoile au pays des hommes intègres - 20h35 Jean Racine - 21h15 La passion continue - 21h40 A votre Service - 21h50 Zikspotting - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



24^o

Latinità
presenta

festival de

Cine

Español

J

Latinoamericano

16 - 24
de febrero
de 2018

Espace
Diamant
Aiacciu

